

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19, avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

N° 2011-53234/DENV

Nouméa, le 21 DEC 2011

Le Directeur,

à

Madame la gérante
Société SHRED-X
7 rue Zico
Lot ZICO – boucle nord
98890 Païta

Objet : situation administrative de votre activité au regard de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Madame,

Votre activité de traitement et de recyclage de déchets est susceptible de relever de la réglementation relative aux ICPE.

N'ayant à ce jour aucune information sur votre société au titre des ICPE, je vous invite à fournir à l'inspection des installations classées les informations nécessaires (nature des activités, volumes, localisation, ...) permettant de statuer sur le classement éventuel de votre activité.

Cette affaire est suivie par _____ inspecteur des installations classées à la direction de l'environnement, qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Le directeur de l'environnement



Jacques FOURMY

